

moment-là, qu'il était souhaitable d'accepter la proposition du député, ce qui explique notre position actuelle.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Il a eu l'amabilité de nous laisser assez de temps pour l'interroger. Il a laissé entendre que le vérificateur général et le gouvernement craignaient que la simplicité et la célérité de cette procédure soient telles que la Chambre soit tentée alors de soulever des questions d'ordre politique. Le ministre peut-il nous garantir que lorsque le gouvernement demandera au vérificateur général d'étudier certaines questions, elles ne seront pas, elles non plus, de caractère politique?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je pense que c'est une question de mesure. Je suis d'avis que nous devrions renvoyer au vérificateur général des questions graves qui pourraient en effet avoir des incidences politiques.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, voilà une réponse du ministre qui dépeint bien le gouvernement canadien, et qui contraste de manière frappante avec l'attitude de Westminister, si je puis dire. Lorsqu'on examine un projet de loi, les ministres se montrent là-bas beaucoup plus conciliants et mieux disposés à accepter les amendements que proposent soit l'opposition soit les ministériels de l'arrière-ban. Ils ne sont pas affligés du syndrome des bureaucrates canadiens qui, lorsqu'ils conseillent les ministres, sont toujours prêts à dire «ce n'est pas de nous».

Comme la majorité des députés le savent—et je suis placé à bonne enseigne puisque j'ai siégé à de multiples comités, particulièrement cette année—lorsque nos ministres sont saisis d'un projet de loi et qu'un député propose un amendement ils s'empressent toujours de le rejeter. Oh! bien sûr, nous avons droit à leur sympathie, car il ne serait pas question là en séance de comité on rejette un projet de loi tout de go. C'est presque comme l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Avec une lancée de fleurs et un semblant d'accord partiel joints à quelques mots de sympathie, on vous signifie un non bien senti. Avouons que c'est là un des traits les moins glorieux de notre cabinet canadien. Le cabinet canadien a sans aucun doute établi sa domination sur la Chambre. Mais il ne voit pas que l'administration qui travaille pour lui a établi sa domination sur le cabinet. Certains fonctionnaires conseillent à des ministres du cabinet de ne pas accepter d'amendements sous prétexte qu'ils pourraient entraîner des problèmes, et que puisqu'ils ne leur étaient jamais venus à l'esprit, ces amendements n'étaient pas à recommander. C'est la malheureuse psychose, si je puis dire, ou mentalité qui afflige les membres du gouvernement quand il s'agit d'étudier des amendements émanant de l'opposition ou même des députés d'arrière-ban du gouvernement.

Le ministre a déjà décidé. J'allais appuyer mon ami, mais je sais déjà que les réponses seront négatives. Je laisserai donc deviner à la Chambre ce qu'aurait dit le ministre. Les députés savent certes que le député de Peace River (M. Baldwin) veut protéger les droits des députés de la Chambre. Je suis étonné de l'attitude de moutons et tout à fait inepte des députés d'arrière-ban du gouvernement qui ne se rendent pas compte qu'on est en train de leur couper la gorge. J'allais employer une autre expression. Ils ne se rendent pas compte que le cabinet est en train de les châtrer. Ils ne pourront plus rien contester de ce que fait le cabinet. Il n'y a pas de doute que le gouverneur en conseil pourrait exiger un rapport, mais l'amen-

dement dit que si 50 députés présentent une demande, le vérificateur général fera enquête et rapport sur la question.

Ces députés pourraient venir des deux côtés de la Chambre, monsieur l'Orateur, et l'enquête pourrait porter sur des questions qui préoccupent beaucoup la Chambre. A franchement parler, je suis troublé que le ministre refuse d'accepter cet amendement, qui est tout à fait raisonnable. C'est le genre de choses au sujet desquelles j'ai entendu des députés d'arrière-ban du gouvernement dire en privé qu'ils aimeraient que les ministres soient plus conciliants. Ils veulent que les députés de la Chambre aient un mot à dire dans l'administration de cette question ou dans l'exécution de leurs fonctions de députés au lieu d'acquiescer ou de refuser quand le gouvernement le leur ordonne.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Le vote porte sur la motion n° 5 inscrite au nom du député de Peace River (M. Baldwin). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur adjoint:** En conséquence, le vote sur la motion est différé. La Chambre passera maintenant à l'étude de la motion n° 6.

**M. G. W. Baldwin (Peace River)** propose:

Motion n° 6:

Qu'on modifie le bill C-20, loi concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, à l'article 14,

a) en retranchant la ligne 10, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«filiales, rapport qui, avec les états financiers de la corporation ou la filiale, doit être fourni au vérificateur général dès sa réception par la corporation ou la filiale.»;

b) en retranchant la ligne 11, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le vérificateur général doit demander»;

c) en retranchant les lignes 24 à 26, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«demande visée au paragraphe (2), doit en faire part au gouverneur en conseil; celui-ci doit alors ordonner aux dirigeants de cette»

—Monsieur l'Orateur, j'admire la perspicacité du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), car il sait exactement quels droits j'ai voulu garantir à la population canadienne en intervenant à la Chambre. Pour ce qui est du vérificateur général, le bill est une amélioration sur la loi sur l'administration financière qui jusqu'ici a régi son activité. Il y aura maintenant une loi à cette fin précise. Cependant, rien n'est prévu dans le bill intéressant la Chambre des communes. J'avais toujours cru que la Chambre des communes était une place publique où des députés qui représentent quelque 23 millions de Canadiens et un très grand nombre de contribuables pouvaient scruter les comptes publics pour voir comment était dépensé l'argent que versent les contribuables du Canada.